



Le 18 mai 2004

Monsieur Claude Tremblay
Directeur de la Mauricie – Centre-du-Québec
Direction générale de Québec et de l'Est
Ministère des Transports
100, rue Laviolette, 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

N/Réf. : 3211-05-358

Objet : Projet de contournement de la Ville de La Tuque – Route 155

Monsieur,

Certaines questions ou préoccupations exprimées lors de la première partie de l'audience publique tenue sur le projet de la voie de contournement de la Ville de La Tuque font appel à un supplément d'information en vue d'évaluer plus à fond certains impacts du projet ou enjeux associés à sa réalisation. Nous vous adressons dans le document joint certaines questions¹ portant sur les éléments suivants :

- ✓ les impacts associés à la réalisation d'une bretelle et à l'aménagement du chemin Wayagamac pour relier le boulevard Ducharme à la partie centrale du tracé de contournement E;
- ✓ l'analyse comparative des variantes E, B et B';

¹ Une version préliminaire de ce document, relative à la bretelle, a été transmise par courriel au ministère des Transports le 7 mai dernier.

La deuxième partie de l'audience publique débutant en juin, l'initiateur doit dans la mesure du possible transmettre l'information, prioritairement celle qui répond à des questions provenant de la première partie de l'audience publique, d'ici la dernière semaine du mois de mai 2004. Une copie conforme des documents devrait être transmise directement à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de contournement de la route 155 à La Tuque.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La chef du Service des projets
en milieu terrestre,

Linda Tapin

p.j.

Cc : M^{me} Renée Poliquin, BAPE

Projet de contournement de la route 155 à La Tuque

1. AMÉNAGEMENT DU CHEMIN WAYAGAMAC POUR RELIER LA BRETELLE SITUÉE AU CENTRE DE LA VARIANTE DE CONTOURNEMENT E AU BOULEVARD DUCHARME

Les renseignements demandés pour estimer les impacts des aménagements d'une bretelle à l'intersection de la route 155 (variante E) et du chemin du lac Panneton et l'aménagement du chemin Wayagamac pour relier la bretelle au boulevard Ducharme sont énumérés ci-après.

1.1 Contexte et raison d'être

- ❑ Les problèmes à résoudre ou les besoins à combler;
- ❑ les objectifs liés aux aménagements.

1.2 Description des aménagements

- ❑ Les grandes affectations du territoire, le zonage et la localisation cadastrale complète des terrains touchés (lot, rang, canton et municipalité touchés);
- ❑ le statut de propriété des terrains (terrains municipaux, parcs provinciaux ou fédéraux, réserves, propriétés privées, etc.), les droits de propriété et d'usage octroyés (ou les démarches requises ou entreprises afin de les acquérir), les droits de passage et les servitudes;
- ❑ le plan de la route et de la bretelle (plan en perspective, simulation visuelle ou schéma, etc.), et la description des caractéristiques (type, emprises, assises, dimensions, capacités, débits projetés, géométrie, etc.);
- ❑ les activités préparatoires et de construction et les opérations prévues (déboisement, défrichage, brûlage, excavation, dynamitage, creusage, remblayage, extraction du matériel d'emprunt, détournement de cours d'eau, traversée de cours d'eau, assèchement de parties de cours d'eau, enlèvement du sol arable, utilisation de machinerie lourde, déplacement de bâtiments, etc.);
- ❑ les aménagements et infrastructures temporaires connus (chemins d'accès, murs de soutènement, ouvrages de dérivation temporaire des eaux, ponts ou ponceaux, dépôts de matériaux secs, etc.);
- ❑ les déblais et remblais (ordre de grandeur des volumes, provenance, transport, entreposage et disposition);
- ❑ les eaux de ruissellement et les eaux de drainage (collecte, contrôle, dérivation et confinement);

- ❑ les déchets (volume, lieux et modes d'élimination, etc.);
- ❑ les matières et matériaux utilisés (quantité, caractéristiques et trajets utilisés);
- ❑ les modalités d'entretien et d'exploitation (aménagement des emprises, aménagements paysagers, entretien de l'emprise, des aménagements et des infrastructures, etc.);
- ❑ le calendrier de réalisation selon les différentes phases;
- ❑ la durée des travaux (dates de début et de fin et séquence généralement suivie);
- ❑ la main-d'œuvre requise et les horaires quotidiens de travail, selon les phases du projet;
- ❑ la durée de vie du projet et les futures phases de développement;
- ❑ les coûts estimatifs des aménagements, incluant les coûts d'entretien.

1.3 Description des impacts

- ❑ Les perturbations du milieu aquatique : effets sur l'intégrité des plans d'eau, effets sur l'écoulement des eaux, le régime des glaces et le régime sédimentaire;
- ❑ les effets sur la qualité des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines (particulièrement pour les eaux d'alimentation);
- ❑ les effets sur la végétation, la faune et ses habitats;
- ❑ la modification du climat sonore de la zone d'étude (identification des zones exposées et des niveaux de bruit);
- ❑ les effets sur les milieux visuels (intrusion de nouveaux éléments dans le champ visuel et changement de la qualité esthétique du paysage);
- ❑ les impacts sur l'utilisation actuelle et prévue du territoire, principalement les périmètres d'urbanisation et les affectations résidentielles, commerciales, industrielles et institutionnelles;
- ❑ les effets sur la superficie des lots et les marges de recul avant des bâtiments, la modification des accès aux bâtiments, la destruction des lotissements existants, le morcellement de propriétés et l'expropriation de bâtiments;
- ❑ les impacts sur les infrastructures de services publics, communautaires et institutionnels, actuelles et projetées, tels que routes, lignes et postes électriques, prises d'eau, hôpitaux, parcs et autres sites naturels, pistes cyclables et autres équipements récréatifs, services de protection publique, etc.;
- ❑ les impacts économiques du projet, soit les coûts de construction et d'entretien, de même que les effets indirects sur le tourisme, les possibilités d'emplois au niveau régional, le

développement de services connexes, la valeur des terres et des propriétés, la base de taxation et les revenus des gouvernements locaux;

- ❑ les nuisances causées par le bruit ou les poussières pendant la période de construction, et les inconvénients reliés à la circulation routière durant les travaux (déviation, congestion, etc.);
- ❑ les effets sur les temps de parcours et les distances à franchir;
- ❑ les effets sur la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons, c'est-à-dire les conséquences et les risques d'accidents majeurs pour la clientèle et le voisinage, en accordant une attention spéciale au transport de matières dangereuses.

1.4 Mesures d'atténuation

L'initiateur doit proposer les mesures pour atténuer les impacts des aménagements. Il peut notamment considérer la pertinence des mesures suivantes :

- ❑ les modalités et les mesures de protection des sols, des rives, des eaux de surface et souterraines, de la flore, de la faune et de leurs habitats, incluant les mesures temporaires;
- ❑ la restauration du couvert végétal des lieux altérés et l'ajout d'aménagements ou d'équipements améliorant les aspects paysagers et esthétiques de la route et des zones adjacentes;
- ❑ l'installation de passerelles, tunnels ou autres aménagements (pistes, sentiers, etc.) adjacents au projet routier améliorant la circulation sur la route tout en assurant la mobilité et la sécurité des cyclistes et des piétons;
- ❑ l'intégration visuelle des infrastructures;
- ❑ l'intégration d'écrans sonores;
- ❑ l'intégration de haies brise-vent dans les aires ouvertes, afin de diminuer les problèmes de visibilité et d'accumulation de neige causés par la poudrerie en hiver;
- ❑ le choix de la période des travaux (zones sensibles pour la faune terrestre et aquatique, pêche, récréation, etc.);
- ❑ le choix des itinéraires pour le transport des matériaux et des horaires pour les travaux afin d'éviter les accidents et les nuisances (bruit, poussières, congestion aux heures de pointe, perturbation du sommeil et des périodes de repos, etc.);
- ❑ l'installation de barrières physiques ou comportementales pour éloigner les animaux;
- ❑ les moyens minimisant la mise en suspension de sédiments dans l'eau;
- ❑ l'attribution de certains contrats aux entreprises locales.

2. L'ANALYSE COMPARATIVE DES VARIANTES E, B ET B'

Pourriez-vous quantifier la comparaison des variantes E, B et B' quant à leurs impacts sur le climat sonore? Il pourrait s'agir de faire une compilation du nombre de maisons ou bâtiments situés de part et d'autre des tracés des variantes et pour lesquels les impacts positifs ou négatifs seront ressentis. Par exemple, on pourrait estimer, pour chaque variante, le nombre de maisons en première rangée qui subiront une diminution du climat sonore et l'ordre de grandeur de cette diminution.

Luc Valiquette
Chargé de projet